Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501315-20251218-DCM2025_IX__02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE L'HERMITAGE (ILLE-ET-VILAINE)
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur André CHOUAN, Maire, après avoir été convoqué le dix décembre conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie dix décembre deux mille vingt-cinq.
Nombre de conseillers en exercice ..... : 27
Nombre de conseillers présents .....: 21
Nombre de conseillers votants.....: 21
Date d'affichage des délibérations..... :

Présents : Mr CHOUAN, Maire, Mme GUITTENY, Mr GAUTRAIS, Mme DAOULAS, Mr ECOLLAN, Mme FAUDE, Mr PENHOUET, Mr JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme LEMOINE, Mr BOURGEOIS, Mr POISLANE, Mr TILLON, Mme JOUET, Mr DUGUE, Mme PREIS, Mr FERRE, Mr FRIN, Mme COLLIAUX, Mr DEVALAND, Mme JUET, Mme ESCADAFALS-BIDAUX

Absents : Mme LEPAGE, Mme GUYOMARD, Mr KERGASTEL, Mr BERTHOU, Mr DIAGANA, Mme MAUGARS

Mme COLLIAUX a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2025-IX-02 – FINANCES – PRESTATIONS SERVICES PERISCOLAIRES - TARIFS PUBLICS – REVALORISATION 2026
(Rapporteur : M. ECOLLAN)

La Commission « Finances – Services techniques – Vie quotidienne – Développement économique et développement durable – Environnement », réunie le 20 novembre 2025, a proposé d'augmenter les tarifs comme ci-après applicables aux prestations des services périscolaires.

Les tarifs suivants sont proposés au 1er janvier 2026 :

Détermination des quotients familiaux en fonction des ressources du foyer

	Quotient familial QF
Tarif 1	Inférieur à 700€
Tarif 2	De 700 à moins de 887 €
Tarif 3	De 887 à moins de 1153 €
Tarif 4	Supérieur ou égale à 1153 €

Restaurant municipal

Coût d'un repas avec animation temps du midi 10.10 €.

	Tarifs 2026			
	Hermitageois		Hors commune	
	Tarifs repas	Panier Repas	Tarifs repas	Panier Repas
Tarif 1	3,15	1,65	5,15	3,65
Tarif 2	3,86	2,36	5,86	4,36
Tarif 3	4,67	3,17	6,67	5,17
Tarif 4	5,23	3,73	7,23	5,73
Tarif adultes	7,61			

Plus 2 € pour les repas Extérieur	2
Plus 1€ pour la garderie	1

(*) Majoration de 20% le repas, appliquée si des enfants non inscrits sont présents (repas et panier repas)
(**) Enfant souffrant d'allergies alimentaires nécessitant la fourniture d'un repas par la famille (tarif repas, moins 1,50€)

Pour les hors commune, tarifs suivant le QF plus 2 €

Tout repas inscrit/réservé sera facturé

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501315-20251218-DCM2025_IX__02-DE

Garderie municipale

Quotient familial	Tarifs 2026							
	Tarif 1		Tarif 2		Tarif 3		Tarif 4	
	Hermitageois	Extérieur	Hermitageois	Extérieur	Hermitageois	Extérieur	Hermitageois	Extérieur
Matin	1,05	2,05	1,26	2,26	1,45	2,45	1,65	2,65
Soir	2,19	3,19	2,63	3,63	3,05	4,05	3,45	4,45
Journée (matin et soir)	3,06	4,06	3,49	4,49	3,96	4,96	4,42	5,42
Tarif particulier au-delà de l'heure de fermeture	5,00	6,00	5,00	6,00	5,00	6,00	5,00	6,00
Garde au mois famille 1 enfant	36,72	48,72	41,90	53,90	47,50	59,50	52,98	64,98
Garde au mois famille 2 enfants	61.20	81,20	69,83	89,83	79,17	99,17	88,31	108,31
Garde au mois famille 3 enfants	73,44	97,44	83,80	107,80	95,00	119,00	105,97	129,97

Majoration de 20% pour les hermitageois et extérieurs, appliquée si des enfants non-inscrits sont présents

Tous les enfants inscrits et non présents seront facturés

Maison des Jeunes et Passerelle

Prestation	Tarifs 2026	
	Hermitageois	Extérieurs
Adhésion annuelle		
Cotisation pour adhésion	9,00	18,00
Activités proposées		
Sortie parc d'attractions 1: Astérix, Disney, Futuroscope,...	35,00	70,00
Sortie parc d'attractions 2 : Cobac Parc, Enigma park...	15,00	30,00
Sorties piscine, cinéma, patinoire	6,50	13,00
Sports de balle	7,00	14,00
Sports nautiques	13,00	26,00
Sports mécaniques	22,00	44,00
Sports nature	13,00	26,00
Location, achat de places (soccer, matchs, rugby,...)	10,00	20,00
Jeux de loisirs	14,00	28,00

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), cout d'une journée ALSH avec Repas 37.10 €

Quotient familial	Tarifs 2026							
	Tarif 1		Tarif 2		Tarif 3		Tarif 4	
	Hermitageois	Extérieur	Hermitageois	Extérieur	Hermitageois	Extérieur	Hermitageois	Extérieur
Repas	3,15	5,15	3,86	5,86	4,67	6,67	5,23	7,23
Journée avec repas	5,89	16,31	10,02	19,05	14,57	21,13	17,31	22,96
Journée sans repas	2,74	11,17	6,16	13,20	9,90	14,46	12,08	15,73
½ journée sans repas	2,28	10,66	5,58	12,69	9,34	13,96	11,17	15,23
½ journée avec repas	5,43	15,80	9,44	18,54	14,01	20,63	16,39	22,45

Majoration de 20% pour les hermitageois et extérieurs, appliquée si des enfants non-inscrits sont présents

Majoration pour les enfants inscrits et non présents (tarif de la journée + 50%)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501315-20251218-DCM2025_IX__02-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver une augmentation des tarifs comme ci-dessus pour l'année 2026 pour le restaurant municipal, la garderie municipale et l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) avec maintien des quotients familiaux ;

- d'approuver les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1er janvier 2026 ;

- de donner délégation à M. le Maire pour signer tous actes nécessaires à l'application de cette décision.

(Votants : 21)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 21

Pour extrait conforme,
Le 16 décembre 2025,

La secrétaire de séance,
Sophie COLLIAUX

Le Maire
André CHOUAN